

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE  
VILLAGE SAINT-PIERRE  
COMTÉ DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue le 17 janvier 2024 à 19 heures, au 485, Village Saint-Pierre nord, à Village St-Pierre, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire M. Roland Charest :

Mme Mélanie Lavallée  
Mme Jade Charest  
M. Stéphane Arbour  
Mme Lyne Rivest  
M. Denis Parent  
M. Benoit Duval

Absent:

Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière est également

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Mot de bienvenue
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal du 6 décembre 2023
  - 4.1- Adoption du procès-verbal adoption du budget du 13 décembre 2023
  - 4.2- Adoption du procès-verbal réunion extraordinaire du 13 décembre 2023
- 5- Demande verbale
- 6- Correspondance
- 7- Compte du mois
- 8- Lettre de remerciement Mme Caroline Cyr
- 9- Embauche concierge
- 10- Entente chemin St-Jacques / amendes
- 11- Varia
- 12- Période de question
- 13- Levée de l'assemblée

**1-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 heures.

**2- MOT DE BIENVENUE**

M. Roland Charest maire souhaite la bienvenue à tous.

**3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R.2024-01-001**

**Sur proposition Mme Jade Charest appuyé par Mme Lyne Rivest, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

**4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2023**

**R.2024-01-002** Sur proposition de M. Denis Parent appuyé par M. Stéphane Arbour, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 6 décembre 2023 tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

**4.1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ADOPTION DU BUDGET DU 13 DÉCEMBRE 2023**

**R.2024-01-003** Sur proposition de M. Benoit Duval appuyé par M. Stéphane Arbour, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal adoption du budget du 13 décembre 2023 tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

**4.2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023**

**R.2024-01-004** Sur proposition de Mme Jade Charest appuyé par Mme Mélanie Lavallée, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 13 décembre 2023 tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

**5- DEMANDE VERBALE**

Aucune demande verbale

**6- CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière dépose la liste de correspondance aucun point n'y est soulevé

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière informe les membres du conseil qu'il y a un montant disponible de quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante et onze et dix-neuf dollars (93 471.19\$) au compte courant de la municipalité et qu'il y a des certificats de dépôt pour un montant de 533 871.26\$.

**7- COMPTES DU MOIS**

La secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes payés et à payer au montant de sept cent-vingt-huit mille cents soixante-quatre et vingt-cinq dollars (728 164.25\$) chèques numéro 202300145 à 202300165 et un montant de 39 155,20\$ en paiement sur accès D'affaires.

**R 2024-01-005** Sur proposition de M. Benoit Duval appuyé par M. Denis Parent, il est unanimement résolu d'accepter les comptes payés et à payer au montant de sept cent-vingt-huit mille cents soixante-quatre et vingt-cinq dollars (728 164.25\$) chèques numéro 202300145 à 202300165 et un montant de 39 155,20\$ en paiement sur accès D'affaires.

**ADOPTÉE**

**8- LETTRE DE REMERCIEMENT MME CAROLINE CYR**

Le conseil municipal envoie une lettre de remerciement à Mme Caroline Cyr pour ses années de service au sein de la municipalité.

**9- EMBAUCHE CONCIERGE**

CONSIDÉRANT la démission de Mme Caroline Cyr à titre de concierge pour la municipalité;

En conséquence

**R 2024-01-006**

Il est proposé par M. Benoit Duval  
Appuyé par Mme Jade Charest

Et résolu unanimement que le conseil municipal embauche M. Philippe Neveu à titre de concierge pour la municipalité au salaire suivant;

Concierge centre	160.00\$ / par mois
Concierge salle	80.00\$ / par location
Distribution bulletin municipal	60.00\$ / par distribution

**ADOPTÉE**

#### **10- ENTENTE CHEMIN ST-JACQUES / AMENDES**

CONSIDÉRANT que nous n'avons pas reçu de la cour municipal le total des amendes qui ont été attribué sur le chemin St-Jacques;

CONSIDÉRANT que l'entente pour l'entretien du chemin St-Jacques stipule qu'on doit partager 50% des amendes avec la municipalité de Saint-Paul;

EN CONSÉQUENCE

**R 2024-01-007**

Il est proposé par Mme Jade Charest  
Appuyé par M. Denis Parent

Et résolu unanimement que le conseil autorise une dépense de 595.00\$ à la municipalité de Saint-Paul qui représente 50% des amendes distribuées sur le chemin St-Jacques.

**ADOPTÉE**

#### **11- VARIA**

#### **12- PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune question.

#### **21-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**R 2024-01-008**

Il est proposé par Mme Mélanie Lavallée  
Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement de levée cette assemblée

**ADOPTÉE**

Signé  
Roland Charest  
Maire

Signé  
Édith Gagné  
Directrice générale, Greffière-trésorière